



## RENDEZ-VOUS SUR [AMELI.FR/ENTREPRISE](https://ameli.fr/entreprise) POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

### 01

#### DEMANDEZ VOTRE SUBVENTION

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par mail à l'adresse [afs.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:afs.cramif@assurance-maladie.fr) ou directement en ligne, depuis votre compte AT/MP, sur le site net-entreprises.

### 02

#### CONFIRMEZ VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

### 03

#### RECEVEZ VOTRE SUBVENTION

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

#### DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

➤ [Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)



JUSQU'À  
25 000 €  
DE SUBVENTION

## Subventions prévention TPE

vous aider à investir pour réduire  
les risques professionnels

## POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS L'AIDE ET LES SOINS À LA PERSONNE

Le secteur de l'aide et soins à la personne est le secteur le plus impacté aujourd'hui par les accidents du travail et maladies professionnelles. Cette situation a des conséquences importantes pour les établissements concernés.



de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles

**7,5 MILLIONS**

soit l'équivalent de plus de 30 000 emplois à temps plein par an.

### LES CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES



**40%**

MANUTENTIONS  
MANUELLES



**19%**

CHUTES DE HAUTEUR  
ET DE PLAIN-PIED

### > Les coûts pour les entreprises du secteur

#### COÛTS DIRECTS

Cotisations AT/MP\*  
Plus d'1 milliard d'€

#### COÛTS INDIRECTS

- Coût de remplacement des salariés absents
- Désorganisation
- Difficulté à recruter

\*Accidents du travail / Maladies professionnelles

## VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER

Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise. C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

### LES SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE DE VOTRE SECTEUR



L'aide Aide & soins à la personne en établissement et Aide & soins à la personne à domicile pour prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) liées à la manutention des personnes accompagnées (résidents, patients, etc.) et des charges lourdes.



L'aide Propreté + pour réduire les risques de TMS et de chutes liés aux opérations de nettoyage, dépoussiérage des sols et vitrerie.



L'aide Equip'mobile + pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au déplacement des charges, facteur de TMS, de lombalgies et d'accidents du travail.



Les aides TMS Pros  
Diagnostic et TMS Pros  
Action pour réduire les TMS,  
qui représentent 87% des  
maladies professionnelles  
en France